

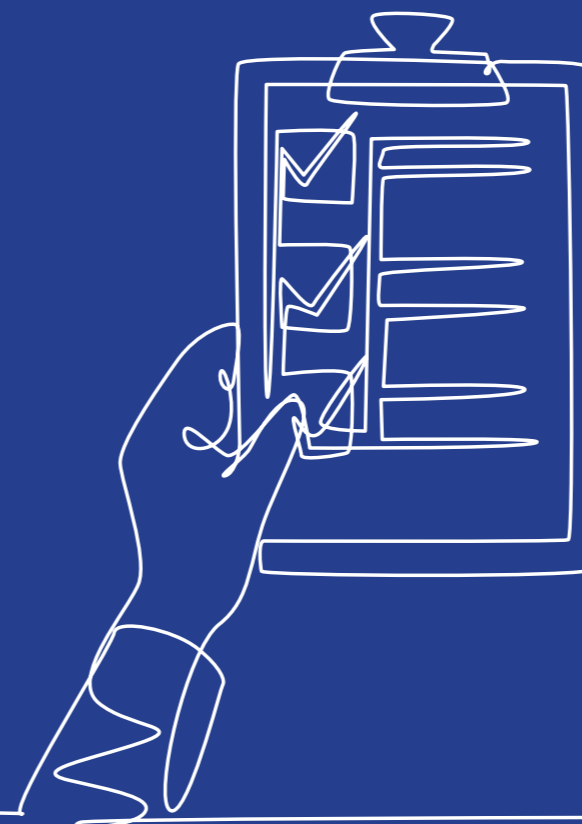


**Lignes directrices pour la
recherche coproduite avec
des réfugié.e.s et d'autres
personnes ayant une expérience
vécue du déplacement**

Mai 2023

Table des matières

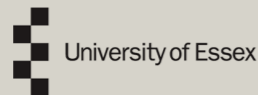
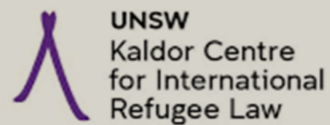
Présentation des lignes directrices	5
Termes clés	6
Qu'est-ce que la recherche coproduite ?.....	6
Qui sont les réfugié.e.s et les personnes ayant une expérience vécue du déplacement ?.....	7
Avantages de la recherche coproduite	8
Création de connaissances.....	8
Impact et évaluation dans le monde réel.....	8
Collaboration et développement des compétences.....	9
Principes clés	10
Propriété conjointe.....	10
Inclusion et respect.....	10
Avantages pour toutes les parties concernées.....	10
Accessibilité.....	11
Éthique permanente de l'attention.....	11
Sécurité.....	12
Transparence et confiance.....	12
Réflexivité.....	13
La recherche coproduite en pratique	14
La recherche coproduite est-elle la bonne approche ?.....	14
Définir le calendrier de recherche.....	15
Recrutement.....	16
Reconnaissance.....	16
(a) Rémunération.....	16
(b) Statut d'auteur.....	17
Entreprise d'une évaluation éthique.....	18
Propriété intellectuelle, droits d'auteur et gestion des données.....	18
Partage des connaissances et soutien.....	19
Établissement des comptes-rendus et diffusion de la recherche.....	20
Évaluation de l'impact de la recherche.....	20
Exercices de formation	21
Ressources complémentaires	24
Base de données	25



Présentation des lignes directrices

Les présentes lignes directrices visent à fournir des principes et des stratégies clairs aux personnes et aux organisations désireuses d'entreprendre, de soutenir ou d'en apprendre davantage sur la recherche coproduite avec des réfugié.e.s et d'autres personnes ayant une expérience vécue du déplacement. Ces lignes directrices s'adressent aux chercheur.se.s ayant ou non une expérience vécue du déplacement. Elles sont également destinées aux parties prenantes intéressées par la recherche coproduite, telles que les universités, les gouvernements, les bailleurs de fonds, les comités d'évaluation éthique, les ONG, les organisations intergouvernementales et les groupes communautaires susceptibles d'être impliqués dans la recherche ou d'en subir l'impact.

Ces lignes directrices s'appuient sur un examen approfondi des données actuellement disponibles au sujet de la recherche coproduite. Elles découlent également des points de vue et de l'expérience de diverses parties prenantes, dont plusieurs représentants de réfugié.e.s, réseaux dirigés par des réfugié.e.s, institutions universitaires, ONG, organisations intergouvernementales et chercheur.se.s spécialisé.e.s dans la recherche coproduite. Ces parties prenantes ont contribué à élaborer ces lignes directrices par un processus de consultation internationale qui s'est déroulé sur une période de six mois et qui a donné lieu à des commentaires sous forme écrite et orale. De plus amples détails sur ce processus de consultation, y compris les noms des personnes et des organisations qui ont généreusement contribué à l'élaboration de ces lignes directrices, sont disponibles dans la [Fiche d'information et de consultation](#).



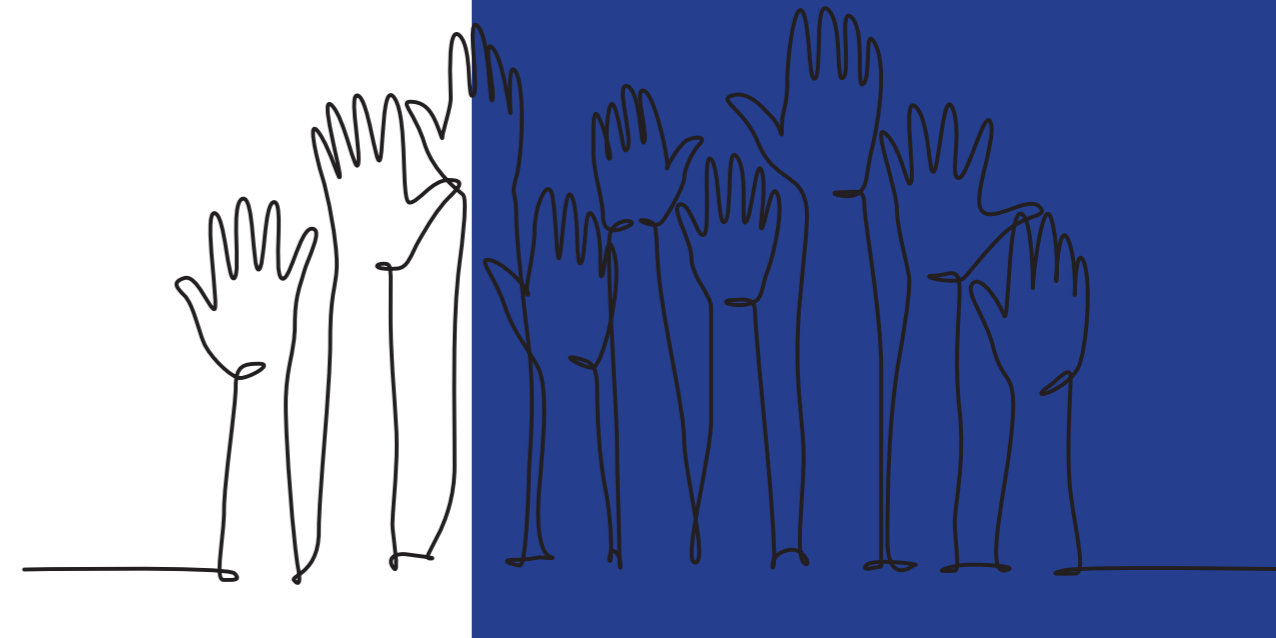
Termes clés

Qu'est-ce que la recherche coproduite ?

La recherche coproduite désigne généralement la recherche dans laquelle les chercheur.se.s et les personnes concernées par les conclusions de celle-ci agissent en partenariat dans le but de cocréer des connaissances. Ce partenariat implique généralement un engagement de la part des chercheur.se.s (qu'ils aient ou non une expérience vécue du sujet) à partager la responsabilité et le pouvoir de décision du début à la fin du projet. Il s'oriente généralement vers l'action et se concentre sur la production de connaissances pour éclairer le changement social.¹

Pour de nombreux.se.s chercheur.se.s, la recherche coproduite s'entend comme une méthodologie de conduite de la recherche. Cependant, pour certain.e.s, elle va plus loin, en ce sens qu'elle « remet radicalement en question l'identité de l'expert.e, ce qui compte comme connaissance et, par conséquent, le ou les auteur(s) des questions et des conceptions de recherche ». ² L'aspect éthique de la recherche coproduite repose sur le fait qu'elle priorise l'implication des personnes ayant une expérience vécue du sujet et qu'elle valorise leurs compétences et leurs capacités. ³ Elle cherche également à comprendre et à corriger les déséquilibres de pouvoir qui existent dans la recherche et vise à mettre en œuvre une approche plus démocratique et plus inclusive de la production de connaissances. ⁴

La recherche coproduite se distingue des approches de recherche plus extractives, dans lesquelles les personnes concernées sont peu impliquées dans la conception, l'analyse ou la diffusion de la recherche.



Qui sont les réfugié.e.s et les personnes ayant une expérience vécue du déplacement ?

Selon la définition de la Convention de 1951 relative au statut des réfugié.e.s, un.e réfugié.e est une personne qui se trouve hors de son pays d'origine, qui ne peut pas ou ne souhaite pas y retourner par crainte de persécution du fait sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. ⁵ D'autres définitions juridiques ont également étendu le champ d'application du statut de réfugié.e à des circonstances supplémentaires, telles que les personnes fuyant une violence plus généralisée, un conflit ou d'autres événements troublant gravement l'ordre public. ⁶ Parmi les personnes ayant une expérience vécue du déplacement peuvent figurer, outre les réfugié.e.s actuel.le.s et les ancien.ne.s réfugié.e.s, les personnes qui ont connu un déplacement interne, l'apatridie, la traite d'êtres humains et/ou un déplacement lié aux conséquences de catastrophes ou à celles du changement climatique. ⁷

Bien que ce document utilise des termes tels que réfugié.e.s et personnes déplacées, il est important de noter que ces termes et libellés ont des structures de pouvoir intégrées qui servent à inclure et à exclure des individus et à leur attribuer un statut juridique, politique et social. Ces termes peuvent également être déshumanisants et homogènes. Lorsqu'ils entreprennent dans la pratique une recherche coproduite, il est recommandé aux chercheur.se.s et aux autres parties prenantes d'adopter une approche inclusive de la coproduction qui reconnaisse le mandat et le pouvoir des individus d'apparaître comme auteurs de leurs propres termes, en s'appuyant sur leurs identités uniques et dynamiques et sur leurs caractéristiques intersectionnelles (telles que la race, l'orientation sexuelle, le genre, les capacités, la religion, l'âge, etc.)

Avantages de la recherche coproduite

La recherche coproduite avec des réfugié.e.s et d'autres personnes déplacées peut présenter plusieurs avantages, à la fois en matière de production de connaissances et de compréhension, et pour les parties prenantes impliquées dans la recherche ou intéressées par celle-ci.



Création de connaissances

La coproduction de travaux de recherche avec des réfugié.e.s et d'autres personnes déplacées peut contribuer à créer des connaissances de diverses manières. Les chercheur.se.s ayant vécu le déplacement peuvent être les seul.e.s à avoir accès aux informations et aux réseaux essentiels au projet de recherche en raison de leurs expériences uniques et croisées, de leurs capacités linguistiques et de leur connaissance des communautés locales.⁸

Les chercheur.se.s ayant vécu le déplacement peuvent également avoir une compréhension plus nuancée des problématiques éthiques pertinentes et être mieux placés pour concevoir des questions de recherche, entreprendre des formes de collecte de données culturellement adaptées, évaluer et analyser les données, et mettre en œuvre les conclusions de la recherche.⁹ Ces compétences et capacités peuvent conduire à des modes de compréhension nouveaux et alternatifs et contribuer à une forme plus démocratique et plus inclusive de production de la recherche.



Impact et évaluation dans le monde réel

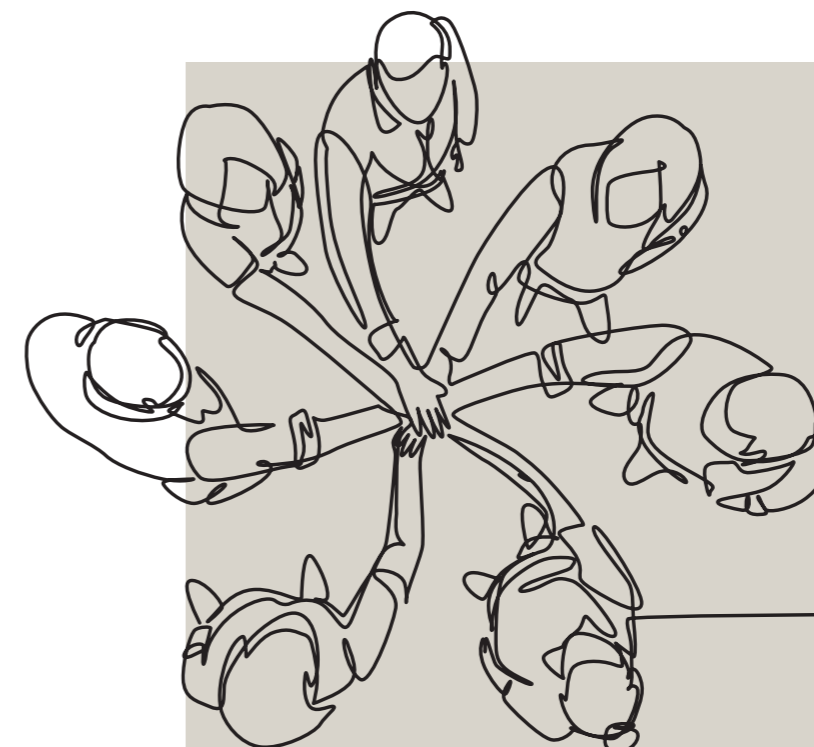
La recherche coproduite avec des réfugié.e.s et d'autres personnes déplacées présente un potentiel accru d'impact dans le monde réel en raison de son engagement profond avec les communautés touchées, de son objectif commun de changement social et de sa légitimité perçue par les parties prenantes.¹⁰ Cette approche peut, par exemple, offrir aux communautés locales des conseils pertinents sur les besoins et les problématiques au cœur de leur vie. Elle peut également déboucher sur un plaidoyer fondé sur des données probantes et sur des recommandations formulées aux gouvernements et aux autres parties prenantes concernant la nécessité d'une réforme politique ou institutionnelle.

Étant donné que la recherche fondée sur la coproduction cherche à être guidée par les communautés qu'elle touche et à leur rendre davantage compte, elle peut également permettre une meilleure diffusion de ses conclusions et une évaluation plus approfondie de l'impact de la recherche elle-même.¹¹ En effet, les chercheur.se.s qui ont une expérience vécue du déplacement travaillent souvent en première ligne avec les communautés et endossent le rôle d'agents du changement.¹²



Collaboration et développement des compétences

La recherche coproduite peut bénéficier à tous les chercheur.se.s impliqué.e.s dans le projet. Pour ces derniers, qu'ils aient ou non vécu l'expérience du déplacement, cette recherche peut conduire au développement et à l'amélioration de diverses compétences et connaissances grâce à l'expérience pratique et à la formation entre pairs au sein du groupe. Elle est également à même de catalyser la collaboration avec diverses parties prenantes investies dans la recherche, y compris les initiatives menées par les réfugié.e.s, les instituts de recherche, les ONG et autres structures. Cela peut à son tour aboutir sur un engagement prolongé et de nouvelles possibilités de financement multipartites.¹³ La recherche de ce type peut également inciter les organisations à une réflexion sur leur propre institution afin d'améliorer leurs relations et leur engagement avec les chercheur.se.s d'horizons différents.



Principes clés

La recherche coproduite avec des réfugié.e.s et d'autres personnes déplacées est guidée par un ensemble de principes qui sous-tendent une collaboration authentique et un partage équitable du pouvoir entre les membres de l'équipe de recherche. Les principes suivants s'inspirent d'une série d'autres excellentes ressources (cf. Ressources complémentaires ci-dessous), mais sont résumés ici.



Propriété conjointe

L'un des principes fondamentaux de la recherche coproduite est qu'elle est menée conjointement et qu'elle repose sur un sentiment de responsabilité partagée.¹⁴ Bien que cela n'implique pas nécessairement que chaque chercheur.se participe à chaque décision et à chaque élément du projet de recherche – la plupart des équipes auront toujours des rôles et des responsabilités délimités – cela signifie bel et bien que les relations de pouvoir font l'objet d'une discussion ouverte, que des méthodes sont en place pour permettre un contrôle collectif des décisions clés et que l'équilibre du contrôle est déplacé vers les personnes les plus directement concernées et touchées.¹⁵



Inclusion et respect

La recherche coproduite cherche activement à rassembler des perspectives et des capacités diverses. Elle bouleverse les conceptions conventionnelles de l'expertise universitaire¹⁶ et accorde une reconnaissance et une valeur égales à d'autres formes de connaissances, comme celles de nature expérientielle, relationnelle et localisée. Un des éléments clés de la recherche coproduite est que chaque personne impliquée est respectée en tant que productrice de connaissances, et que toutes les voix sont écoutées et prises au sérieux.¹⁷



Avantages pour toutes les parties concernées

Souvent appelée principe de réciprocité, la recherche coproduite vise à s'assurer que toutes les personnes impliquées dans la recherche en bénéficient d'une manière ou d'une autre. Pour les membres de l'équipe, il peut s'agir de percevoir une rémunération financière, d'avoir accès à de nouveaux réseaux sociaux et universitaires et

de développer de nouvelles compétences par le co-apprentissage. En outre, la recherche coproduite vise également à apporter des avantages concrets aux personnes et aux communautés qui participent à la recherche, « sous des formes déterminées par les participants eux-mêmes ».¹⁸



Accessibilité

Pour que la recherche soit inclusive, les individus et les organisations doivent réfléchir aux obstacles qui limitent ou découragent leur participation ou celle des communautés dans la recherche coproduite et s'efforcer de les surmonter. Il s'agit notamment de créer des environnements de recherche culturellement et physiquement sûrs pour tous les membres de l'équipe. Il faut également prévoir suffisamment de temps pour un engagement significatif, partager l'information de manière culturellement appropriée et réfléchir à la/aux langue(s) à utiliser pour la communication et la publication. Par ailleurs, les particuliers et les entreprises doivent également se pencher sur les obstacles administratifs et les lever afin de faire en sorte que les structures et les politiques institutionnelles facilitent la coproduction inclusive.



Éthique permanente de l'attention

La recherche coproduite est souvent influencée par des événements réels et par l'évolution des intérêts de la communauté. Cela peut conduire à des situations imprévisibles, y compris à des niveaux de risque changeants pour les chercheur.se.s concerné.e.s.¹⁹ L'un des principes fondamentaux de la coproduction est la nécessité d'apporter un soutien continu aux chercheur.se.s et aux autres parties prenantes tout au long du projet de recherche. Il s'agit notamment de travailler de manière proactive pour prévenir les préjudices,²⁰ d'adopter une approche consciente des traumatismes et d'apporter un soutien approprié en matière de santé mentale tout au long du projet.²¹

Parmi les mesures pratiques que les chercheur.se.s peuvent prendre pour garantir une éthique permanente de l'attention, citons l'adaptabilité des approches de recherche adoptées, le respect de la confidentialité et de l'anonymat, le cas échéant, et le soutien aux

chercheur.se.s ou aux parties prenantes s'ils doivent se retirer de la recherche à un moment ou à un autre.²² Les chercheur.se.s doivent également réfléchir aux aspects interpersonnels et émotionnels des relations de recherche et les prévoir au fur et à mesure de leur évolution. Il peut s'agir d'un brouillage des rôles et des frontières lorsque les chercheur.se.s développent des amitiés, ou d'impacts émotionnels potentiels tels que l'épuisement professionnel ou le traumatisme vicariant.²³



Sécurité

Les réfugié.e.s et autres personnes déplacées sont parfois confrontés à de graves répercussions pour leur propre sécurité en raison de leur participation à la recherche. Cela peut aller de la stigmatisation et menaces de violence au départ forcé et à l'atteinte à l'intégrité physique.²⁴ Les risques de ces répercussions varient en fonction du caractère unique et dynamique des identités des personnes impliquées.²⁵

Tous les chercheur.se.s doivent réfléchir aux conséquences possibles de la recherche et élaborer des stratégies appropriées pour se prémunir des effets néfastes.²⁶ Cela ne signifie pas nécessairement que le projet sera sans risque. Cela exige plutôt que les risques prévisibles soient correctement et régulièrement évalués et que des mesures appropriées soient prises avec le consentement libre et éclairé de tous les chercheur.se.s. Des conséquences sont à envisager depuis le début jusqu'à la diffusion et après celle-ci.



Transparence et confiance

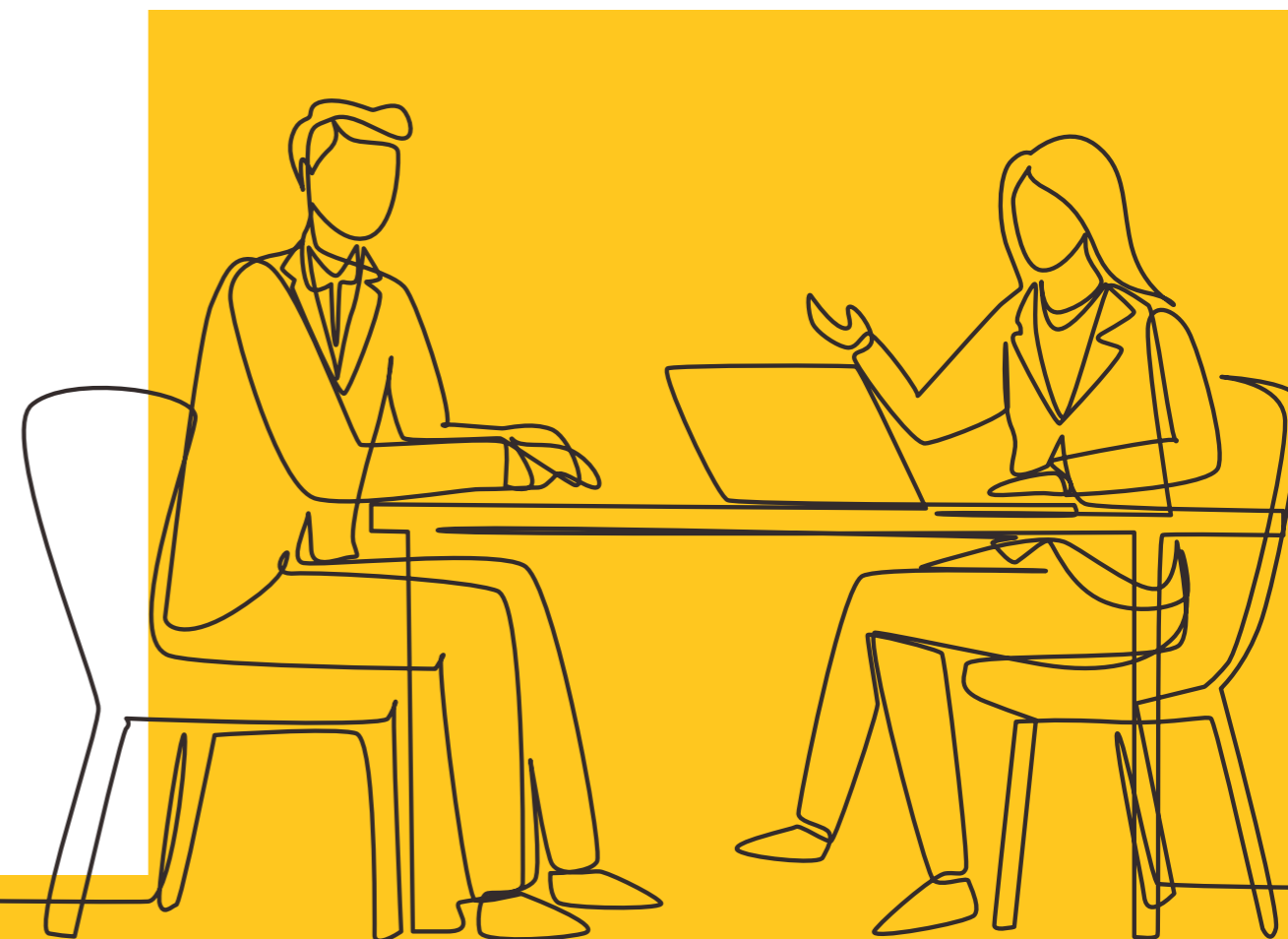
La recherche fondée sur la coproduction exige un dialogue ouvert et de la transparence afin que des relations de confiance s'établissent entre tous les membres de l'équipe de recherche. Il est important que les chercheur.se.s investissent du temps les uns pour les autres, parlent honnêtement de leurs rôles et des défis à relever tout en faisant preuve de sensibilité culturelle à l'égard des expériences et de leurs besoins mutuels.²⁷ Il s'agit notamment de s'écouter activement les uns et les autres et d'apporter un soutien adapté en cas de besoin. Il est également nécessaire par ailleurs de développer la confiance avec les autres institutions et parties prenantes impliquées dans la recherche.



Réflexivité

La réflexivité est un principe important de la recherche coproduite. Elle exige des chercheur.se.s de réfléchir individuellement et collectivement aux suppositions et aux motivations qu'ils apportent au projet de recherche. Elle exige également des chercheur.se.s de réfléchir consciemment à la manière dont leurs identités et positions croisées façonnent et influencent leurs choix et conclusions dans le cadre de la recherche.²⁸ Cette exigence s'applique aux chercheur.se.s ayant ou non une expérience vécue du déplacement.

La pratique réflexive est particulièrement importante dans la recherche sur les réfugié.e.s et autres personnes déplacées, étant donné que la recherche dans ce domaine s'est souvent déroulée dans des conditions politiques et sociales qui perpétuent des relations de pouvoir inégales et privilègent des perspectives eurocentrées, coloniales, de classe moyenne supérieure, masculines et hétéronormatives.²⁹ La pratique réflexive peut être à même d'aider à reconnaître et à démanteler ces asymétries de pouvoir et ces privilèges, et obliger les chercheur.se.s à rendre davantage de comptes.³⁰



La recherche coproduite en pratique

À chaque étape de la recherche coproduite avec des réfugié.e.s et d'autres personnes déplacées, de nombreuses questions et problématiques éthiques se posent. Les questions et problématiques abordées ci-dessous donnent des indications sur certaines des problématiques les plus courantes. Toutefois, elles ne sont pas censées représenter toutes les problématiques susceptibles de se manifester.

La recherche coproduite est-elle la bonne approche ?

La recherche coproduite avec des réfugié.e.s et d'autres personnes déplacées peut présenter de nombreux avantages, tant sur le plan de la production de connaissances que pour les différentes parties prenantes impliquées dans la recherche et touchées par celle-ci. Toutefois, la recherche coproduite peut ne pas être la meilleure approche à adopter dans des situations où :



Le temps, le budget et les autres ressources manquent pour s'engager avec les communautés de manière significative et dans le respect de l'éthique



L'équipe de recherche ne dispose pas des compétences nécessaires pour entreprendre une recherche coproduite



Les obstacles structurels liés au statut d'auteur limitent le potentiel de reconnaissance équitable de la contribution à la recherche. (Par exemple, les étudiant.e.s chercheur.se.s peuvent être limité.e.s dans leur degré de collaboration avec d'autres chercheur.se.s.)



Il n'y a pas de besoin identifiable vis-à-vis de la recherche ou les risques de préjudices causés par la recherche l'emportent sur les bénéfices potentiels.³¹

Dans les cas où la recherche coproduite n'est pas considérée comme une approche adaptée, les chercheur.se.s doivent examiner les mesures possibles pour surmonter les obstacles à cette coproduction et les autres approches participatives de la recherche qu'ils pourraient néanmoins mettre en œuvre. L'engagement des réfugié.e.s et des autres personnes ayant vécu l'expérience du déplacement n'est pas une entreprise fondée sur le principe du tout ou rien.

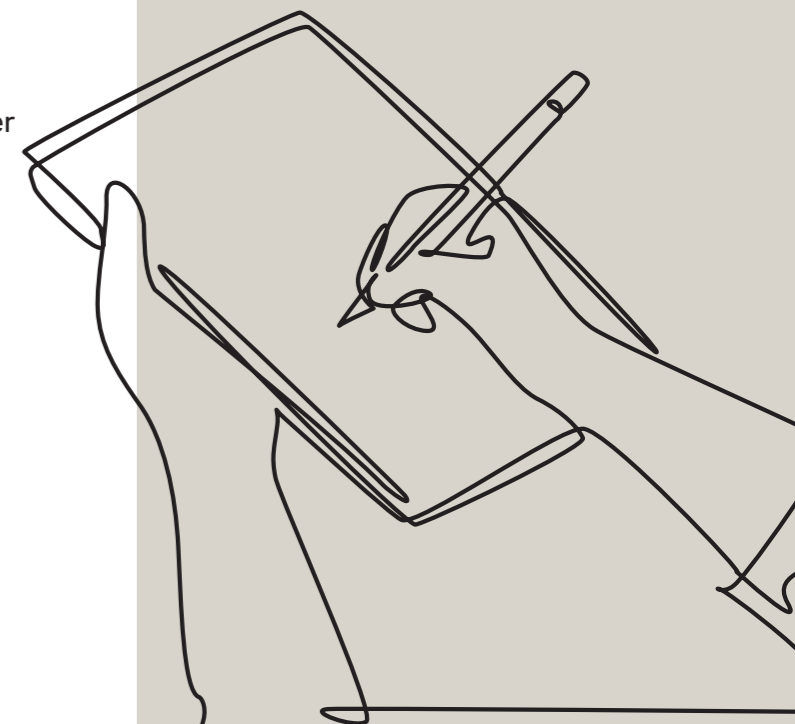
Les chercheur.se.s et les autres parties prenantes peuvent par exemple considérer la recherche menée par les réfugié.e.s comme une autre option viable.³² Ils doivent également se pencher sur les moyens de soutenir au mieux les idées et les objectifs de la recherche lancés par des organisations dirigées par des réfugié.e.s et d'autres personnes déplacées.

Définir le calendrier de recherche

La co-conception est l'un des fondements essentiels d'une recherche authentiquement coproduite. C'est à ce stade que toutes les personnes impliquées prennent ensemble des décisions sur les objectifs et l'orientation de la recherche, ainsi que sur la manière d'atteindre ces objectifs.³³ Certains aspects de la co-conception comprennent la détermination collective des questions de recherche à examiner, la méthode de collecte des données et la répartition des rôles et des responsabilités. C'est à ce stade du projet que les demandes de financement sont souvent sollicitées.

Bien que l'idée de la co-conception soit relativement simple, sa mise en œuvre en pratique est rarement aisée. Au moment d'établir le calendrier, les relations de confiance n'ont souvent pas encore été établies et les asymétries de pouvoir entre les chercheur.se.s potentiel.le.s et les autres parties prenantes sont souvent plus prononcées. Il n'est pas rare que des défis d'ordre éthique spécifiques se posent également au début d'un projet, comme la nécessité de trouver un équilibre entre le niveau de détail et l'étendue des consultations préliminaires des parties prenantes et la probabilité de lancement du projet.

Pour faire face à ces problématiques éthiques, les chercheur.se.s potentiel.le.s doivent engager un dialogue transparent avec les personnes et les organisations concernées sur la faisabilité du projet et ses paramètres prospectifs, tout en conservant une souplesse suffisante pour permettre une participation significative et continue à la co-conception. Il est également essentiel de définir des attentes appropriées pour le projet. Entreprendre des recherches de fond suffisantes pour comprendre le contexte et se mettre en relation avec des organisations dirigées par des réfugié.e.s et d'autres communautés concernées sont des étapes pratiques supplémentaires qui peuvent contribuer à faciliter une co-conception éthique dès le départ.³⁴



Recrutement

Le choix des membres de l'équipe de recherche dépendra en fin de compte des objectifs du projet de recherche et des compétences requises pour atteindre ces objectifs. Il est important que les chercheur.se.s soient recruté.e.s selon des procédures équitables et que chaque nomination soit clairement justifiée. Bien que les méthodes de recrutement ouvertes et transparentes constituent généralement la meilleure pratique, il peut y avoir des situations où cela s'avère impossible, par exemple dans des environnements à haut risque ou lorsqu'une nomination directe est justifiée d'un point de vue éthique. Des consultations avec les communautés déplacées peuvent également aider à identifier les candidats appropriés.

Dans le cas d'un recrutement ouvert, il est courant que les annonces exigent des chercheur.se.s qui soient des réfugié.e.s ou d'autres personnes déplacées ou qu'elles donnent la préférence à ce type de profil. En adoptant cette approche, il reste important de tenir compte de l'éventail des compétences et de l'expertise que ces chercheur.se.s potentiel.le.s apportent au projet. Sans cette reconnaissance plus large des compétences et des attributs, le simple fait de recruter des chercheur.se.s parce qu'ils ont vécu l'expérience du déplacement peut s'avérer réducteur ou symbolique.

Le recrutement de chercheur.se.s qui continuent d'être marginalisé.e.s en raison de leur âge, de leur sexe, des critères de diversité et du contexte dans lequel ils vivent constitue un défi permanent pour la recherche coproduite. Pour faciliter l'inclusion, il est important de se pencher sur la façon dont les descriptions de poste peuvent être rédigées de manière à ne pas perpétuer les désavantages structurels. Certaines mesures pratiques pour remédier à ce point peuvent consister à assouplir les conditions formelles de qualifications universitaires ou de visas lorsque celles-ci ne sont pas essentielles pour le poste. Il est également utile d'adhérer à divers réseaux locaux susceptibles d'être mieux placés pour partager ces possibilités et de pouvoir donner des conseils sur la manière de créer des espaces sûrs et accueillants pour ces candidats potentiels.

Reconnaissance

D'un point de vue éthique, il convient que tous les co-chercheur.se.s soient bien et équitablement reconnu.e.s pour leurs contributions au projet de recherche. Ceci est particulièrement important pour les réfugié.e.s et autres personnes déplacées qui ont souvent été marginalisés vis-à-vis des possibilités de financement de recherche et qui ne sont pas aussi fréquemment rémunérés pour leurs contributions dans la recherche dans le cadre d'un emploi régulier.

D'éventuelles inégalités au niveau de la reconnaissance peuvent avoir un impact négatif sur la collaboration et la confiance entre les chercheur.se.s. Ces inégalités peuvent également causer un préjudice supplémentaire aux personnes et aux communautés concernées par la recherche en perpétuant un désavantage structurel.



Cette reconnaissance s'articule autour de deux éléments clés : la rémunération et le statut d'auteur.

(a) Rémunération

Dans le cadre d'une recherche coproduite, la rémunération des chercheur.se.s réfugié.e.s ou déplacé.e.s peut se heurter à plusieurs difficultés. Par exemple, les chercheur.se.s peuvent vivre sans permis de travail ou de résidence. Ils peuvent de surcroît rencontrer des difficultés pour recevoir les paiements du fait qu'ils n'ont pas accès à des comptes bancaires ou à des services financiers.

Compte tenu des risques liés à la rémunération du travail, il est important que les chercheur.se.s et les institutions qui participent à la recherche soient conscients de ces éventuels obstacles. Une conversation franche doit avoir lieu avant tout paiement pour confirmer :

- si le paiement est considéré comme approprié par le destinataire
- si des mesures peuvent être prises pour atténuer les risques susceptibles de découler du paiement
- si un paiement est convenu, les modes de paiement les plus appropriés pour le ou la chercheur.se concerné.e (en tenant compte des frais de traitement), et
- si une autre forme de reconnaissance ou de compensation pour le travail entrepris est préférable.

En outre, il est important que tous les membres de l'équipe de recherche, ainsi que les organisations et les institutions qui les soutiennent, s'efforcent activement de supprimer ou au moins d'atténuer certains obstacles structurels et risques qui peuvent exister sur le plan de la reconnaissance et de la rémunération. Il peut s'agir d'utiliser des services de paiement alternatifs, de réformer les pratiques institutionnelles et de préconiser un changement systémique. Veiller à ce que le paiement soit effectué en temps voulu est également un élément important d'une rémunération juste et appropriée.

(b) Statut d'auteur

Un autre élément de reconnaissance qui est souvent réexaminé au moment de la diffusion est la question de savoir qui doit être nommé et identifié en tant qu'auteur du produit de la recherche. Bien que les coutumes en matière de statut d'auteur diffèrent selon les disciplines et les contextes de recherche, le statut d'auteur de la recherche doit être attribué de manière équitable et refléter fidèlement les contributions apportées au projet. Ces contributions peuvent concerner la conception et l'élaboration de la recherche, l'acquisition et l'analyse des données et/ou la rédaction des conclusions de la recherche, par exemple.

Le besoin d'anonymat est un facteur qui complique la question du statut d'auteur et de sa reconnaissance. Bien que l'anonymisation ne doive pas être présumée, les chercheur.se.s issu.e.s de milieux déplacés sont souvent confrontés à des risques permanents pour leur propre protection, et il peut y avoir des raisons à ne pas pouvoir les identifier dans la recherche. En outre, le risque pour le groupe auquel appartiennent les réfugié.e.s ou autres personnes déplacées doit également être pris en compte dans toutes les décisions sur la question. Dans certains cas, l'anonymat peut ne pas suffire.

La décision d'identifier ou non un.e chercheur.se dans le cadre de la recherche doit être prise par ce.tte chercheur.se seul.e, avec le soutien et les conseils de l'équipe de recherche. Lorsque l'identification n'est pas possible, l'équipe de recherche doit envisager d'autres options, notamment expliquer dans le ou les produits de la recherche la manière dont celle-ci a été réalisée et les obstacles rencontrés quant au statut d'auteur et à sa reconnaissance. Les pseudonymes peuvent également être utiles dans la mesure où ils peuvent permettre aux chercheur.se.s anonymisé.e.s de revendiquer ultérieurement le mérite de leur contribution en cas de changement de leur situation.

Entreprise d'une évaluation éthique

L'approbation éthique de l'institution est une exigence de plus en plus fréquente pour les projets de recherche impliquant des entretiens et/ou du travail de terrain. Les demandes d'approbation sont généralement examinées par les comités d'éthique des universités lorsque les projets de recherche impliquent des chercheur.se.s universitaires ou des étudiant.e.s chercheur.se.s. Toutefois, l'évaluation éthique institutionnelle peut également être conduite par les organisations communautaires concernées, les bailleurs de fonds, les ONG, les gouvernements et d'autres parties prenantes.

Les procédures institutionnelles d'évaluation éthique jouent un rôle important en incitant les chercheur.se.s à réfléchir aux implications sociales et culturelles de leur travail et à élaborer des stratégies de gestion des risques avant d'entamer des recherches impliquant des participants humains. Cela ne signifie pas pour autant que les procédures institutionnelles d'évaluation éthique garantissent une recherche éthique.

Des recherches ont montré que les procédures institutionnelles d'évaluation éthique, en particulier celles menées par les universités, n'avaient pas toujours connaissance des méthodes de recherche fondées sur la coproduction et n'étaient pas toujours bien adaptées pour procéder à cette évaluation.³⁵ Les comités d'éthique peuvent, par exemple, ne pas disposer de l'expertise nécessaire pour prendre en compte les intérêts de la communauté et peuvent émettre des hypothèses erronées sur la vulnérabilité ou les capacités des membres de l'équipe et des autres participants à la recherche. De plus, les procédures d'évaluation institutionnelle se penchent généralement sur les problématiques éthiques à un moment précis, ce qui est en contradiction avec les réalités de la recherche coproduite, dans laquelle les chercheur.se.s doivent faire preuve de réactivité éthique et d'adaptabilité à l'évolution des circonstances au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Un autre problème est que les procédures institutionnelles d'évaluation éthique orientent souvent la conformité et l'obligation éthique de rendre des comptes vers les détenteurs du pouvoir, tels que les universités, plutôt que vers les communautés les plus concernées par la recherche. Pour résoudre ces difficultés, les chercheur.se.s devraient consacrer du temps à améliorer les comités d'éthique institutionnels et les informer sur la recherche coproduite et ses avantages.³⁶ Les chercheur.se.s devraient également s'interroger sur les formes alternatives et/ou supplémentaires d'évaluation éthique susceptibles de renforcer l'obligation éthique de rendre des comptes. Il pourrait s'agir de processus d'examen menés par des organisations dirigées par des réfugié.e.s et d'autres personnes déplacées (susceptibles d'avoir besoin d'un soutien financier)³⁷ ou de la formation de groupes de pairs pour discuter des questions éthiques et recevoir des commentaires critiques.³⁸ Les chercheur.se.s doivent également permettre aux communautés concernées d'examiner les projets, ce qui peut contribuer à instaurer la confiance et à gérer le consentement.

Propriété intellectuelle, droits d'auteur et gestion des données

Dans le cadre d'une recherche coproduite, il est important que tous les membres de l'équipe discutent ouvertement des questions de propriété intellectuelle, de droits d'auteur et de gestion des données en lien avec le projet de recherche. Il s'agit notamment de déterminer où les données issues de la recherche seront stockées en toute sécurité et qui détiendra les droits d'auteur et le contrôle de la distribution (et de la re-distribution) des conclusions.

Il est désormais de plus en plus fréquent que les universités et les organismes de financement demandent aux chercheur.se.s de préparer des plans de gestion des données pour les sauvegarder et communiquer de façon éthique les résultats de la recherche. Lors de l'élaboration conjointe des plans de gestion des données, les chercheur.se.s doivent prendre en compte chacun des principes clés de la recherche coproduite, en particulier les principes de sécurité, de propriété conjointe et d'accessibilité. Les chercheur.se.s doivent également prendre en considération les implications en termes de droits d'auteur des différents types de publication (livres et revues universitaires) et envisager des solutions de libre accès.

Partage des connaissances et soutien

L'un des aspects essentiels de la recherche coproduite est qu'elle rassemble des chercheur.se.s aux compétences et capacités diverses. Cette diversité d'expériences et de connaissances crée des occasions de partage de compétences et de connaissances au sein de l'équipe de recherche, ou ce que l'on appelle un « partenariat éducatif ».³⁹ Ce partage de connaissances peut, par exemple, se concentrer sur les compétences en recherche ou en plaidoyer. Il peut aussi permettre aux membres de l'équipe de mieux comprendre les contextes et les réseaux locaux.

Au-delà de la formation proprement dite, le partage des compétences entre chercheur.se.s peut renforcer la confiance et conduire à des partenariats plus durables au sein de l'équipe. Il peut également améliorer les asymétries de pouvoir et contribuer à une prise de décision

commune efficace. Outre le partage des compétences, il est également important d'apporter un soutien émotionnel au sein de l'équipe de recherche, par exemple en organisant des séances de débriefing lorsque des problèmes se posent et en donnant accès à un soutien externe le cas échéant. Ce soutien peut inclure, par exemple, l'accès à des services de santé et de bien-être.

Établissement des comptes-rendus et diffusion de la recherche

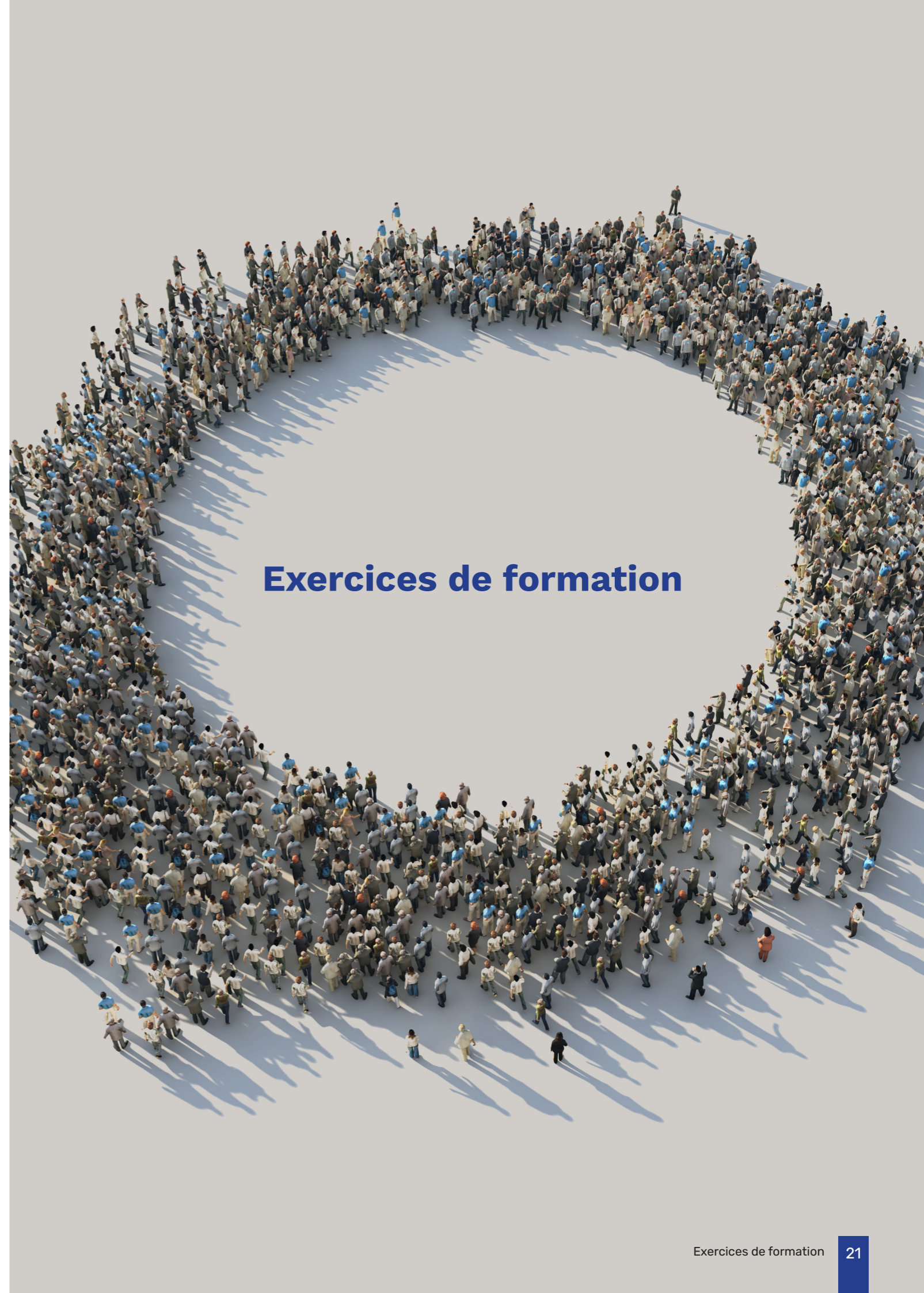
Étant donné que la recherche coproduite vise dans de nombreux cas à éclairer le changement social et à contribuer à des formes plus démocratiques de production des connaissances, il est nécessaire que les équipes concernées réfléchissent à la meilleure façon de diffuser les conclusions et d'en établir des comptes-rendus. Il s'agit notamment de déterminer la ou les personnes la ou les mieux placées au sein de l'équipe de recherche pour influencer le changement social. Il est également question de déterminer où publier les conclusions, sur quels supports et dans quelles langues.

Alors que la recherche universitaire est traditionnellement diffusée dans des livres, des articles de journaux et lors de conférences universitaires, ces moyens ne sont pas toujours accessibles aux communautés concernées ou aux chercheur.se.s réfugié.e.s ou déplacé.e.s. Au lieu de cette approche (ou en complément de celle-ci), il peut être préférable de partager les conclusions de la recherche par des supports plus accessibles tels que des notes d'information, des blogs, des podcasts, des vidéos explicatives, des rapports, des communiqués de presse ou des ateliers interactifs organisés avec les parties prenantes concernées.⁴⁰ Dans toute la mesure du possible, les chercheur.se.s ayant vécu l'expérience du déplacement doivent être inclus dans le processus de diffusion de la recherche.

Évaluation de l'impact de la recherche

L'un des principaux risques liés à la réalisation d'une recherche coproduite avec des réfugié.e.s et d'autres personnes déplacées est de ne pas obtenir les résultats escomptés. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les communautés concernées qui contribuent de bonne foi aux projets de recherche. Cependant, cela vaut également pour les organismes de financement, les co-chercheur.se.s et les autres parties prenantes. Dans tous les cas, ce risque doit être clairement défini avant que l'offre de recherche ne soit publiée, puis avant que la recherche ne soit effectivement entreprise. Comme nous l'avons vu précédemment, il est important de définir les attentes dès le départ.

Si l'impact de la recherche est souvent difficile à isoler et à mesurer compte tenu de l'éventail des facteurs qui contribuent au changement social et du rythme souvent lent des réformes, il est important que les équipes de recherche investissent du temps et des ressources dans l'évaluation de l'impact de la recherche au fil du temps. Cette évaluation doit se concentrer sur la manière dont les conclusions de la recherche ont éclairé ou façonné la pratique, ainsi que sur l'impact du projet sur l'équipe de recherche et les autres parties prenantes impliquées.⁴¹



Exercices de formation

1

Un bailleur de fonds a manifesté son intérêt pour financer un projet de recherche coproduite impliquant des chercheur.se.s, des universitaires et des prestataires de services en lien avec les réfugié.e.s ayant des niveaux d'expérience variés et provenant de pays à revenu élevé et à faible revenu. Avant de s'engager, le bailleur de fonds aimerait savoir comment vous comptez déterminer les taux de rémunération de l'équipe de recherche ? Quelles problématiques éthiques prendriez-vous en compte pour prendre cette décision ?

2

Vous faites partie d'une équipe de recherche nouvellement créée qui souhaite examiner les obstacles à l'emploi rencontrés par les femmes réfugiées dans la ville X. Dès le départ, vous souhaitez concevoir cette recherche en collaboration avec les parties prenantes locales afin de vous assurer qu'elle est adaptée à leurs besoins et à leurs expériences. Cependant, vous n'avez pas encore obtenu de financement pour le projet. Comment contacter les parties prenantes locales au cours de cette phase initiale ? Quelles sont les problématiques à prendre en compte avant de les contacter et quelles sont les informations à leur communiquer ?

3

Vous êtes membre d'une petite équipe de recherche qui ne compte que deux chercheurs masculins. Vous étudiez l'engagement politique des réfugié.e.s dans une région où les dirigeants communautaires sont en grande majorité des hommes et où l'on sait que la violence et la discrimination fondées sur le sexe et le genre sont courantes. Quelles mesures devriez-vous prendre pour tenir compte de la dynamique de genre dans ce projet de recherche ?

4

Vous entreprenez un projet de recherche coproduite avec plusieurs réfugié.e.s réinstallé.e.s en provenance du pays Y. Au cours du projet, les niveaux élevés de violence et de persécution s'intensifient dans le pays Y, causant un stress et une inquiétude considérables pour vos collègues de recherche. Quelle est la meilleure façon d'aborder cette problématique lorsqu'elle se présente ?

5

Vous participez à un projet de recherche multi-pays dans lequel un membre de l'équipe ayant le statut de réfugié.e est chargé de collecter des données dans le pays X. Dans ce pays, quelques organisations pourraient produire des effets négatifs sur le membre de votre équipe si elles apprenaient sa participation au projet de recherche. Cependant, la contribution de ces organisations est essentielle pour la recherche. Existe-t-il des moyens de recueillir des données auprès de ces organisations sans compromettre la protection du membre de votre équipe ? Quelles mesures prendriez-vous pour évaluer ce risque et décider de la meilleure façon de procéder ?

6

Vous avez récemment partagé un avant-projet de rapport de recherche avec des organisations communautaires locales afin de recueillir leurs commentaires. Plusieurs organisations soutiennent le rapport et son impact potentiel. Toutefois, une organisation craint que cela n'ait un impact négatif sur son travail et n'entraîne même des risques pour les réfugié.e.s et autres personnes déplacées au sein de la communauté. Comment réagiriez-vous à ce commentaire ? Répondriez-vous différemment si un plus grand nombre de personnes interrogées étaient préoccupées par le rapport ?

Ressources complémentaires

Asylum Access, [Building Equitable Partnerships: Shifting Power in Forced Displacement](#) (Asylum Access, 2021)

Atem Atem et al, [Ethics and Community-Based Participatory Research with People From Refugee Backgrounds](#) (UNSW Sydney, STARTTS NSW, Coventry University, Manchester Metropolitan University, 2021)

Caroline Lenette, *Participatory Action Research: Ethics and Decolonization* (Oxford University Press, 2022)

Katarzyna Grabska and Christina R Clark-Kazak (eds.), *Documenting Displacement: Questioning Methodological Boundaries in Forced Migration Research* (McGill-Queen's University Press, 2022)

International Association for the Study of Forced Migration, [Code of Ethics: Critical Reflections on Research Ethics in Situations of Forced Migration](#) (IASFM, 2018)

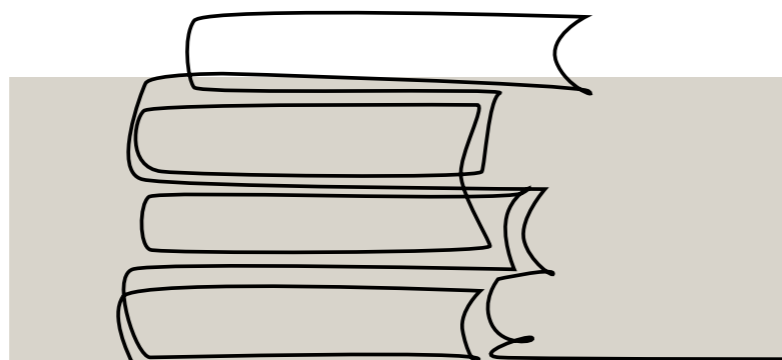
Michelle Lokot and Caitlin Wake, [The Co-Production of Research Between Academics, NGOs and Communities in Humanitarian Response: A Practice Guide](#) (London School of Hygiene & Tropical Medicine, 2021)

Refugee Studies Centre, ['Ethical Guidelines for Good Research Practice'](#) (2007) 26(3) *Refugee Survey Quarterly* 162

Danielle Roth et al, [When "We Know Nothing": Recommendations for Ethical Research and Learning with and for LGBTQI People in Humanitarian Settings](#) (New York: International Rescue Committee, 2021)

Iva Strnadová, Leanne Dowse and Chloe Watfern, [Doing Research Inclusively: Guidelines for Co-Producing Research with People with Disability](#) (DIIU UNSW Sydney, 2020)

Ulrike Krause, [Researching Forced Migration: Critical Reflections on Research Ethics During Fieldwork](#) (RSC Working Paper 123, 2017)



Base de données

¹ Michelle Lokot and Caitlin Wake, *The co-production of research between academics, NGOs and communities in humanitarian response: A practice guide* (London School of Hygiene & Tropical Medicine, 2021) 9.

² Michelle Fine and María Elena Torre, 'Critical Participatory Action Research: A Feminist Project for Validity and Solidarity' (2019) 43(4) *Psychology of Women Quarterly* 433, 435.

³ Caroline Lenette, *Participatory Action Research: Ethics and Decolonization* (Oxford University Press, 2022) 1-2.

⁴ Lindsey K Horner, *Co-constructing Research: A Critical Literature Review* (AHRC, 2016) 26, 28.

⁵ Cette définition se fonde sur la définition juridique internationale contenue dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention sur les réfugiés), telle que modifiée par le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés.

⁶ Voir, par exemple, la *Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique*, ouverte à la signature le 10 septembre 1969, 1001 UNTS 45 (entrée en vigueur le 20 juin 1974) art 1(2) ; également, la *Déclaration de Carthagène sur les réfugiés* (adoptée lors du Colloque sur la protection internationale des réfugiés en Amérique centrale, au Mexique et au Panama, le 22 novembre 1984) dans « Rapport annuel de la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme » (1984-85) OEA Doc OEA/Ser.L/V/II.66/doc.10, rev 1, 190-3.

⁷ Pour plus d'informations sur les cadres juridiques et les questions de terminologie liées à ces formes de déplacement, cf. Guy S Goodwin Gill and Jane McAdam avec Emma Dunlop, *The Refugee in International Law* (Oxford University Press, 4th ed, 2021) 636-704.

⁸ Jay M Marlowe et al, 'Conducting post-disaster research with refugee background peer researchers and their communities' (2015) 14(3) *Qualitative Social Work*, 383, 392-393.

⁹ B Heidi Ellis et al, "Ethical Research in Refugee Communities and the Use of Community Participatory Methods" (2007) 44(3) *Transcultural Psychiatry* 451, 471 ; également, Kathryn Oliver, Anita Kothari et Nicholas Mays, "The dark side of coproduction : do the costs' outweigh the benefits for health research?" (2019) 17(33) *Health Research Policy and Systems* 1, 2.

¹⁰ Sur ce dernier point, cf. Richa Shivakoti and James Milner, 'Beyond the partnership debate: Localizing knowledge production in refugee and forced migration studies' (2022) 35(2) *Journal of Refugee Studies* 805, 817.

¹¹ Iva Strnadová, Leanne Dowse and Chloe Watfern, *Doing Research Inclusively: Guidelines for Co-Producing Research with People with Disability* (DIIU UNSW Sydney, 2020) 7.

¹² Michelle Lokot and Caitlin Wake, *The co-production of research between academics, NGOs and communities in humanitarian response: A practice guide* (London School of Hygiene & Tropical Medicine, 2021) 11.

¹³ Susan Carter et al, *Co-production in African weather and climate services* (Future Climate for Africa and Weather and Climate Information Services for Africa, 2021) 6.

¹⁴ Gary Hickey et al, *Guidance on co-producing a research project* (INVOLVE, 2018) 7.

- ¹⁵ Iva Strnadová, Leanne Dowse and Chloe Watfern, *Doing Research Inclusively: Guidelines for Co-Producing Research with People with Disability* (DIIU UNSW Sydney, 2020) ; cf. également, Ann Dadich, Loretta Moore and Valsamma Eapen, 'What does it mean to conduct participatory research with Indigenous peoples? A lexical review' (2019) 19(1) *BMC Public Health* 1388, 2.
- ¹⁶ Ann Dadich, Loretta Moore and Valsamma Eapen, 'What does it mean to conduct participatory research with Indigenous peoples? A lexical review' (2019) 19(1) *BMC Public Health* 1388, 2.
- ¹⁷ Gary Hickey et al, *Guidance on co-producing a research project* (INVOLVE, 2018) 8 ; également, Tristan Harley, Najeeba Wazefadost and Suyeon Lee, 'Not just a seat at the table: Refugee participation and the importance of listening' (2022) 70 *Forced Migration Review* 25.
- ¹⁸ Eileen Pittaway, Linda Bartomolei and Richard Hugman, '“Stop Stealing Our Stories”: The Ethics of Research with Vulnerable Groups' (2010) 2(2) *Journal of Human Rights Practice* 229, 234.
- ¹⁹ Matthew Flinders, Matthew Wood and Malaika Cunningham, 'The Politics of Co-production: Risks, Limits and Pollution' (2016) 12(2) *Evidence & Policy* 261, 266.
- ²⁰ See International Association for the Study of Forced Migration, *Code of Ethics: Critical Reflections on Research Ethics in Situations of Forced Migration* (IASFM, 2018) 2.
- ²¹ Christina Clark-Kazak, '“Why Care Now” in Forced Migration Research? Imagining a Radical Feminist Ethics of Care' (2023) *ACME: An International Journal for Critical Geographies* (à paraître).
- ²² Caroline Lenette, *Participatory Action Research: Ethics and Decolonization* (Oxford University Press, 2022) 80.
- ²³ Pearl Fernandes, Niels Buus & Paul Rhodes, 'Vicarious Impacts of Working with Refugees and Asylum Seekers: An Integrative Review' (2022) *Journal of Immigrant & Refugee Studies* (forthcoming).
- ²⁴ Karen Jacobsen and Loren B Landau, 'The Dual Imperative in Refugee Research: Some Methodological and Ethical Considerations in Social Science Research on Forced Migration' (2003) 27(3) *Disasters* 185, 193.
- ²⁵ Cf., par exemple, les considérations de sécurité propres aux personnes LGBTQI+, examinées dans Danielle Roth et al, *When “We Know Nothing”: Recommendations for Ethical Research and Learning with and for LGBTQI People in Humanitarian Settings* (New York: International Rescue Committee, 2021) 12-13.
- ²⁶ Refugee Studies Centre, 'Ethical Guidelines for Good Research Practice' (2007) 26(3) *Refugee Survey Quarterly* 162, 164.
- ²⁷ Kate Pincock and William Bakunzi, 'Power, Participation, and ‘peer researchers’: Addressing Gaps in Refugee Research Ethics Guidance' (2021) 34(2) *Journal of Refugee Studies* 2333, 2343.
- ²⁸ Kim V L England, 'Getting Personal: Reflexivity, Positionality, and Feminist Research' (1994) 45(1) *The Professional Geographer* 80; also, Caroline Lenette, 'Cultural Safety in Participatory Arts-Based Research: How Can We Do Better?' (2022) 3(1) *Journal of Participatory Research Methods* 1, 6.
- ²⁹ Caroline Lenette, 'Cultural Safety in Participatory Arts-Based Research: How Can We Do Better?' (2022) 3(1) *Journal of Participatory Research Methods* 1, 4. Cf. également Elena Fiddian-Qasmiyeh, 'Recentring the South in Studies of Migration' (2020) 3(1) *Migration and Society: Advances in Research* 1, 2 ; cf. également E Tendayi Achiume, 'Race, Refugees and International Law' dans Cathryn Costello, Michelle Foster and Jane McAdam (eds), *The Oxford Handbook on International Refugee Law* (Oxford University Press, 2021) 43.
- ³⁰ Gillie Bolton and Russell Delderfield, *Reflective Practice: Writing and Professional Development* (Sage, 5th ed, 2018) 4-5, 8.

- ³¹ Ulrike Krause, *Researching forced migration: critical reflections on research ethics during fieldwork* (RSC Working Paper 123, 2017) 3.
- ³² Voir, par exemple, le Refugee-led Research Hub de l'Université d'Oxford <<https://www.rsc.ox.ac.uk/research/refugee-led-research-hub>>.
- ³³ Iva Strnadová, Leanne Dowse and Chloe Watfern, *Doing Research Inclusively: Guidelines for Co-Producing Research with People with Disability* (DIIU UNSW Sydney, 2020) 11.
- ³⁴ Danielle Roth et al, *When “we know nothing”: Recommendations for ethical research and learning with and for LGBTQI people in humanitarian settings* (New York: International Rescue Committee, 2021) 9-12.
- ³⁵ Catriona Mackenzie, Christopher McDowell and Eileen Pittaway, 'Beyond ‘Do No Harm’: The Challenge of Constructing Ethical Relationships in Ethical Research' (2007) 20(2) *Journal of Refugee Studies* 299, 300.
- ³⁶ Caroline Lenette, *Participatory Action Research: Ethics and Decolonization* (Oxford University Press, 2022) 89.
- ³⁷ Cette approche est plus courante dans les recherches impliquant des participants autochtones, mais elle est relativement peu développée en ce qui concerne les réfugiés et autres personnes déplacées.
- ³⁸ Cf. Ulrike Krause, *Researching forced migration: critical reflections on research ethics during fieldwork* (RSC Working Paper 123, 2017) 27.
- ³⁹ Lesley Wood, 'The Ethical Implications of Community-Based Research: A Call to Rethink Current Review Board Requirements' (2017) 16(1) *International Journal of Qualitative Methods* 1.
- ⁴⁰ Nisha Thapliyal, 'Research with former refugees: Moving towards an ethics in practice' (2018) 60(2) *Australian Universities' Review* 49, 54. En ce qui concerne les ateliers interactifs, cf. Caroline Lenette, *Participatory Action Research: Ethics and Decolonization* (Oxford University Press, 2022) 120.
- ⁴¹ Gary Hickey et al, *Guidance on co-producing a research project* (INVOLVE, 2018) 13.



**Lignes directrices pour la
recherche coproduite **avec
des réfugié.e.s et d'autres
personnes ayant une expérience
vécue du déplacement****

Mai 2023